



Demande d'avis sur une fin de contrat injustifié

Par **jaws**, le **28/12/2010** à **14:50**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter afin d'avoir un avis sur la situation concernant la fin de mon contrat de travail actuel que j'estime non conforme ou plutôt injustifié. Je vous explique :

Je suis employé au CIAS du born (Collectivité Territoriale) depuis mai 2010, en CDD suite à la création d'un nouveau service pour personnes âgées bénéficiaire de l'APA (service de courses). Le financement de ce service est soumis à budget un fois par an (mars). J'ai reçu le 01/12 ma lettre de fin de contrat au 31/12 (fin réglementaire de mon CDD) pour le motif suivant : suppression du service de courses. On m'a fait entendre que le budget serait redistribué différemment en 2011 et par conséquent le service sera supprimé. Toutefois, en cette fin de mois les services de la direction sous la pression des bénéficiaires nécessitant le service de courses, mettent en place la continuité de ce service pour 2011, par le biais des aides à domicile (employées du CIAS), qui soit dit en passant sont déjà plus que sollicités dans leur travail.

Voilà la raison pour laquelle je demande un avis. Est-ce que cette situation vous paraît réglementaire ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

José LELEU

Par **P.M.**, le **28/12/2010** à **18:35**

Bonjour,

Personnellement, je ne peux que vous conseiller de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **jaws**, le **29/12/2010 à 12:01**

Merci pour votre réponse rapide.
Je me suis rapproché par mail faute de permanence en cette fin d'année, d'une section syndicale dont j'attends une réponse. Je reprendrai contact avec la déléguée du personnel à son retour de congés.
C'est la première fois que je travaille dans le secteur public et je suis très étonné de savoir qu'il y a pas de structure aussi indispensable pour l'écoute et la défense des salariés tel que l'inspection du travail dans le privé.
Par ailleurs à ma grande surprise je découvre de grandes inégalités entre ces deux secteurs, dont :
- le renouvellement de CDD à volonté pendant une période de 6 ans
- une fin de contrat sans indemnités de précarité
Il y a sans doute bien d'autres injustices dont je suis ignorant.
José

Par **aliren27**, le **29/12/2010 à 14:04**

Bonjour,
net oui, ne sont pas toujours aussi bien lotis que les gens pensent, surtout au "bas de l'échelle" et bien moins protégés financièrement que dans le privé.
Cordialement